

# COMMUNE DE LA BRUFFIERE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 MARS 2010

Nombre de conseillers : En exercice : 23                      Présents : 22                      Votants : 23                      Absent représenté : 1

Le 16 mars 2010 à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MOINET Denis, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs MOINET Denis, BOUDAUD André, BAUCHET Yves, GRIFFON Marie-Thérèse, BREGEON Jean-Michel, BONNIN Gilles, RETAILLEAU Gérard, LOIZEAU Christian, GUILLOT Yves, BARBEAU Patrice, GABORIEAU Jean-Luc, BROCHAR Francky, LEBOEUF Philippe, ROBIN Bruno, CHIRON Laurent, LOSSOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, CORRE Estelle, RICHARD Sylvie, BARRAULT Carole, VINET Sylvaine, GOUET Didier.

Absent représenté : VINET Marielle représentée par CORRE Estelle.

Secrétaire de séance : BOUDAUD André.

### DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

<u>Dossier n°588</u>	Mr MAUXION et Mme GOUGEON Habitation – 6 impasse du Belvédère	Section AB n°46
<u>Dossier n°589</u>	SARL TERRE ET HABITAT Habitation – 47 rue d'Autun – St Symphorien	Section H n°664-663
<u>Dossier n°590</u>	Consorts CAPELLI Habitation – 8 rue de Verteuil	Section AC n°324
<u>Dossier n°591</u>	Consorts CORLAY Habitation – 16 impasse du Belvédère	Section AB n°48 et 229

### SUBVENTIONS EXERCICE 2010

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des subventions proposées par les commissions « Sport / Culture / Loisirs » et « Scolaire / Jeunesse » :

Article (1)	Subventions ... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>65 74</b>	<b>Subventions de Fonctionnement ordinaires :</b>				
	SB2	Subventions sociales extérieures	ADAPEI	Association	420,00 €
	SB1	Subventions sociales communales	ADMR	Association	2 000,00 €
	SB2	Subventions sociales extérieures	Alcool assistance croix d'or	Association	85,00 €
	SB1	Subventions sociales communales	Amicale des sapeurs pompiers	Association	400,00 €
	SC1	Subventions culturelles communales	Anciens combattants	Association	315,00 €
	SB2	Subventions sociales extérieures	ANTENNA	Association	450,00 €
	SD1	Subventions scolaires communales	APEL du Sacré Coeur	Association	340,00 €
	SD1	Subventions scolaires communales	APEL St Symphorien	Association	55,00 €
	SE1	Subventions sportives communales	ASBD	Association	8 500,00 €
	SB2	Subventions sociales extérieures	Banque alimentaire	Association	160,00 €
	SC1	Subventions culturelles communales	Bibliothèque " Un livre pour tous "	Association	1 850,00 €
	SB1	Subventions sociales communales	Organisation Téléthon	Association	800,00 €
	SCI	Subvention culturelle communales	Club d'échecs	Association	100,00 €
	SB2	Subventions sociales extérieures	CLIC GUID'AGE	Association	1 296,00 €
	SCI	Subventions culturelles sportives	Comité des fêtes – course cycliste St Symphorien	Association	250,00 €
	SD1	Subventions scolaires communales	Comité des parents d'élèves (école publique)	Association	340,00 €
	SB1	Subventions sociales communales	Donneurs de sang	Association	90,00 €
	SC1	Subventions culturelles communales	École de musique	Association	1 400,00 €
	SB2	Subventions sociales culturelles	F.M.H.	Association	180,00 €

	SB1	Subventions sociales communales	Familles rurales services	Association	39 500,00 €
	SC1	Subventions culturelles communales	Familles rurales – Foyer de Jeunes	Association	1 000,00€
	SE1	Subventions sportives communales	Familles rurales - Danse	Association	900,00 €
	SC1	Subventions culturelles sportives	Familles rurales – Emploi Tremplin 11-14 ans	Association	13 246,00 €
	SC1	Subventions culturelles communales	Fanfare St Joseph	Association	1 600,00 €
	SB2	Subventions sociales extérieures	FAVEC Veuves Civiles	Association	100,00 €
	SA	Subventions divers	FDGDON	Association	457,00 €
	SB2	Subventions sociales extérieures	Fleur de son	Association	90,00 €
	SC1	Subventions culturelles communales	La Bruffière des arts	Association	500,00 €
	SE1	Subventions sportives communales	Le gardon bousiron	Association	90,00 €
	SB2	Subventions sociales extérieures	Les amis de la Santé de Vendée	Association	85,00 €
	SB2	Subventions sociales extérieures	Les p'tits Loupiots (assistantes maternelles)	Association	50,00 €
	SE1	Subventions sportives communales	Les amis des sentiers	Association	160,00 €
	SB1	Subventions sociales communales	Les Calinous	Association	250,00 €
	SC1	Subventions culturelles communales	Local des jeunes de St Symphorien	Association	50,00 €
	SB1	Subventions sociales communales	L'Ouche de la Pierre Levée	Association	50,00 €
	SE2	Subventions sportives extérieures	Mélusine (sport adapté)	Association	90,00 €
	SA	Subventions divers	Office du tourisme	Association	800,00 €
	SD2	Subventions scolaires extérieures	RASED Montaigu	Association	650,00 €
	SB2	Subventions sociales extérieures	REEL	Association	1 000,00 €
	SB2	Subventions sociales extérieures	Restos du cœur	Association	160,00 €
	SB1	Subventions sociales communales	Secours catholique	Association	500,00 €
	SE1	Subventions sportives communales	Vélo club	Association	340,00 €
	SE2	Subventions sportives extérieures	Vélo club Montaigu	Association	100,00 €
	SE1	Subventions sportives communales	VTT club	Association	100,00 €
	SA	Subventions divers	Sèvre Nantaise (association)	Association	294,00 €
	SA	Subventions divers	Géo Vendée	Association	397,00 €
	SA	Subventions divers	Vendée Bocage Initiative	Association	1 450,00 €
	SD2	Subventions scolaires extérieures	Éducation spéciale Montaigu/La Roche	Association	635,18 €
	SA	Subventions divers	C.A.U.E	Association	40,00 €
	Sa	Subventions divers	UAMV	Association	1 239,00 €
	SD1	Subventions scolaires communales	Enseignement privé (465 €/élève)	Association	153 450,00 €
	SD1	Subventions scolaires communales	PAE / Ecole privée (14 €/élève)	Association	3 822,00 €
	SD1	Subventions scolaires communales	PAE / Ecole publique (14 €/élève)	Association	2 100,00 €
	SD1	Subventions scolaires communales	PAE / Ecole St Symphorien (14 €/élève)	Association	798,00 €
	SA	Subventions divers	Marge	Association	1 324,09 €
<b>65 74</b>	<b>Subventions de Fonctionnement au titre du Contrat Enfance Jeunesse :</b>				
	SF1	Subvention CEJ Accueil loisirs	Familles rurales	Association	48 780,00 €
	SF2	Subvention CEJ Pilotage	Familles rurales	Association	10 104,50 €
	SF3	Subvention CEJ Animation jeunesse	Familles rurales	Association	26 525,00 €
<b>65 74</b>	<b>Subventions de Fonctionnement exceptionnelles :</b>				
	SC1	Subventions culturelles communales	UCAB	Association	200,00 €
	SC1	Subventions culturelles communales	Familles rurales Zygomatiks – Fête de la Musique	Association	1 000,00 €
	SE1	Subventions sportives communales	ASBD	Association	1 363,00 €
	SE1	Subventions sportives communales	Paint-Ball	Association	100,00 €
	SA	Subventions divers	Familles Rurales (matériel St Symphorien + frigo/lave-vaisselle)	Association	479,23 €
<b>65 74</b>	<b>TOTAL Subventions Fonctionnement</b>				<b>335 000,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la liste des subventions pour l'exercice 2010 telle que figurant au tableau ci-dessus et donne autorisation à M. Le Maire de procéder au mandatement de celles-ci.

## **SUBVENTION D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS SINISTRÉES PAR LA TEMPÊTE XYNTHIA**

Monsieur le Maire rappelle la catastrophe survenue en Vendée lors de la tempête Xynthia le 28 février 2010 et informe le Conseil Municipal que l'association des Maires de Vendée a mis en place un compte afin de récolter et faciliter la gestion des dons en faveur des collectivités les plus touchées.

Il propose, au vu de l'ampleur des dégâts occasionnés que la Commune verse une subvention de 1 500 € à ce fonds d'entraide départementale.

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de verser la subvention proposée au fonds d'aide départementale géré par l'association des Maires de Vendée.

DIT que cette somme sera inscrite au budget 2010 au compte 6574.

Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## **TARIFS COMMUNAUX 2010**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe les tarifs communaux à compter du 16 mars 2010 tels que portés sur le tableau ci-annexé.

	2010
<b><u>Droits de place</u></b>	
forfait 10 m <sup>2</sup>	3,30
avec branchement électrique (X2)	6,30
occasionnel	36,00
Moins de 2 heures (hors marché mensuel)	1,40
<b><u>Concessions dans le cimetière</u></b>	
15 ans (Prix d'une concession de 2,1 m <sup>2</sup> )	85,00
30 ans (Prix d'une concession de 2,1 m <sup>2</sup> )	165,00
Concession Columbarium	
<b><u>Travaux de voirie</u></b>	
Vente de délaissé (le m <sup>2</sup> )	3,40
Vente de délaissé goudronné (le m <sup>2</sup> )	10,00
terre végétale (le m <sup>3</sup> ) (Selon Disponibilités)	6,00
buses (Ø300 de 1m)	16,50
buses (Ø300 renforcées de 2,4m)	40,00
buses (Ø400 de 1m)	25,00
buses (Ø400 renforcées de 2,4m)	47,00
ciment (160 l de béton)	25,50
enrobé à froid (50 l)	22,50
stérile	15,00
Aqueduc Ø 300	
les 3 premiers mètres (en ml)	39,00
le mètre supplémentaire	31,00
Aqueduc Ø 400	
les 3 premiers mètres (en ml)	46,00
le mètre supplémentaire	39,00
abaissement de bordures (3 mètres)	195,00
heure de main d'oeuvre	36,00
Goudronnage sur domaine privé (m <sup>2</sup> )	9,50
Goudronnage avec surlargeur (m <sup>2</sup> )	5,00
Préparation sur domaine privé (m <sup>2</sup> )	4,00
Tracteur + Faucheuse + Chauffeur (1 heure)	195,00
Nettoyage Dépôt Sauvage d'OM (Forfait)	61,00
<b><u>Locations de matériels à d'autres communes</u></b>	
Décompacteur forfait pour 1 terrain de foot	685,00
Décompacteur forfait pour une heure	170,00
Sableur la journée	71,00
Tracteur la demi journée	92,00
Tracteur la journée	138,00
Aérateur la demi journée	36,00

### Locations salles polyvalentes

vin d'honneur (1 Salle)	52,00
vin d'honneur (2 Salles)	73,50
salle octogonale (particulier La Bruffière)	63,00
salle octogonale (particulier extérieur)	117,00
grande salle (particulier La Bruffière)	105,00
grande salle (particulier extérieur)	170,00
les 2 salles (particulier La Bruffière)	170,00
les 2 salles (particulier extérieur)	285,00
chèque de caution	130,00
salle polyvalente pour les associations (but lucratif)(1 Salle)	47,00
salle polyvalente pour les associations (but lucratif)(2 Salles)	95,00
réservation horaire	17,00
Chauffage salle octogonale novembre à mars particuliers	17,00
Chauffage Grande Salle novembre à mars particuliers	27,00
Pour les associations location des salles dans le cadre de leur activité de base	

### Location salle omnisports

Salle A (activité extra sportive)	125,00
Salle B (activité extra sportive)	95,00
Salle Omnisports Chèque de caution	245,00
Pour les clubs location des salles dans le cadre des championnats, coupes ou entraînements	

### Location du matériel à l'extérieur de la commune

podium	240,00
barrière métallique (l'unité)	1,80
chaise métallique (avec une prise en charge minimum de 10 €)	0,50
Tablettes Bar	2,40
Table (3,1 ml)	1,60
Prêt vidéoprojecteur aux associations	0,00

*Ce matériel est mis à disposition des habitants gratuitement pour les activités situées sur la commune. Cependant, un chèque de caution de 30 € sera demandé dans tous les cas.*

### Redevance d'assainissement

Forfait Annuel (H.T)	58,70
Le m <sup>3</sup> (H.T)	1,183
Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) (net)	1 180,00
Participation pour Frais de Branchement (PFB) (H.T.) EU	800,00
Participation pour Frais de Branchement (PFB) (H.T.) EP	700,00

### Divers

Photocopie	0,2000
Fax France	0,5500
Fax Etranger	1,0500
Extrait de la matrice cadastrale	0,6000

### Pour les associations

Photocopie	0,1000
cliché duplicopieur	
papier blanc	
papier couleur	
consommables	
Film rétroprojecteur	0,9000

## **APPROBATION DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ SUR PROCÉDURE ADAPTÉE RÉNOVATION ET EXTENSION DES SALLES OMNISPORTS**

Le Maire expose que, s'agissant du marché relatif à LA RENOVATION ET EXTENSION DES SALLES OMNISPORTS, et à la suite de la mise en concurrence prévue par la loi et de l'examen des soumissions, la commission, réunie le 15 mars 2010, a proposé l'attribution des lots suivants :

Lot	Entreprise	Montant HT
<b>1 Terrassements</b>	<b>TSB 85</b>	27 178,88 €
Option 1 retenue		- 1 932,00 €
Option 2 retenue		2 722,50 €
<b>2 Maçonnerie / Enduits extérieurs</b>	<b>CORNETEAU</b>	186 903,08 €
Option 1 retenue		2 962,20 €
<b>3 Charpente</b>	<b>FEVRE ETS</b>	33 557,95 €
Option 1 retenue		5 140,96 €

<b>4 Bacs aciers / Etanchéité</b>	<b>TEP ETANCHEITE</b>	157 568,61 €
<b>5 Serrurerie – Bardage métallique</b>	<b>ACMM</b>	156 968,15 €
<b>6 Menuiseries extérieures / Fermetures</b>	<b>GAILLARD Michel</b>	39 312,00 €
<b>7 Menuiseries intérieures</b>	<b>JEANNIERE Philippe</b>	55 818,46 €
<b>8 Plâtrerie / Isolation</b>	<b>TEXIER Bernard</b>	12 575,59 €
<b>9 Carrelage / Faïence</b>	<b>JOURNAUD JM</b>	29 205,19 €
Option 3 tenue		5 349,32 €
<b>10 Peinture</b>	<b>SPIDE CHAUVEAU</b>	35 184,53 €
Option 4 retenue		3 769,60 €
Option 5 retenue		1 726,00 €
Option 6 retenue		2 085,00 €
<b>11 Revêtements de sols sportifs</b>	<b>Complément d'informations demandé</b>	
<b>12 Plomberie / Sanitaires</b>	<b>COUPRIE SARL</b>	19 537,99 €
<b>13 Electricité</b>	<b>PASQUIET EQUIPEMENT</b>	34 158,00 €
<b>14 Chauffage électrique / ventilation</b>	<b>GIRARD ELECTRICITE</b>	25 600,00 €
<b>Total du marché</b>		<b>835 392,01 €</b>

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le marché en cause.

Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

Vu le dossier de mise en concurrence du marché,

Vu le marché relatif à **LA RENOVATION ET EXTENSION DES SALLES OMNISPORTS**, à passer entre la Commune de La Bruffière et les entreprises,

Entendu le rapport du Maire, Décide :

Art. 1er. - Le Maire ou son représentant sont autorisés à signer le marché relatif à **LA RENOVATION ET EXTENSION DES SALLES OMNISPORTS**, passé avec les entreprises ci-dessus.

Art. 2. - Ampliation de la présente délibération sera adressée au représentant de l'État pour contrôle de légalité et au comptable.

Art. 3. - Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR EXTENSION ET RÉNOVATION DES SALLES OMNISPORTS** **AVENANT N° 1**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment sa partie législative et en particulier l'article L. 2121-29 ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le Marché en date du 28 septembre 2009 passé avec 3 cocontractants représentés par le cabinet d'Architecture Fardin relatif à la mission de Maitrise d'œuvre pour **L'EXTENSION ET LA RENOVATION DES SALLES OMNISPORTS**.

Vu le projet d'avenant n°1, relatif à la forfaitisation de la rémunération du maître d'œuvre dudit marché,

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

Article 1 - La forfaitisation de la rémunération du maître d'œuvre est approuvée.

Article 3 - Le projet d'avenant n°1 au marché du 28 septembre 2009 passé avec 3 cocontractants représentés par le cabinet d'Architecture Fardin est approuvée. Cet avenant modifie les termes du marché comme suit :

- Le montant définitif de rémunération du maître d'œuvre est fixé à : 55 582,08 €HT.

Article 4 - Le Maire ou son représentant est autorisé à signer lesdits avenants et toutes pièces s'y rapportant.

**APPROBATION DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ SUR PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**AMÉNAGEMENT DES RUES DE VERTEUIL ET DE LA GRANGE.**

A la suite de la mise en concurrence prévue par la loi et de l'examen des soumissions Monsieur Le Maire présente le rapport d'analyse des offres préparé par le maître d'œuvre du marché relatif à **L'AMENAGEMENT DES RUES DE VERTEUIL ET DE LA GRANGE**, et, propose l'attribution du lot suivant :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>
<b>1 Terrassement Voirie Assainissement</b>	<b>MIGNE SMTR</b>	<i>186 082,75 €</i>
<b><i>Total du marché</i></b>		<b><i>186 082,75 €</i></b>

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le marché en cause.

Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

Vu le dossier de mise en concurrence du marché,

Vu le marché relatif à **L'AMENAGEMENT DES RUES DE VERTEUIL ET DE LA GRANGE**, à passer entre la Commune de La Bruffière et l'entreprise,

Entendu le rapport du Maire, Décide :

Art. 1er. - Le Maire ou son représentant sont autorisés à signer le marché relatif à **L'AMENAGEMENT DES RUES DE VERTEUIL ET DE LA GRANGE**, passé avec l'entreprise ci-dessus.

Art. 2. - Ampliation de la présente délibération sera adressée au représentant de l'État pour contrôle de légalité et au comptable.

Art. 3. - Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DEMANDE D'AIDE AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL – RÉNOVATION SOLS SPORTIFS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation des salles omnisports, la Commune peut obtenir une aide du Conseil Général au titre du programme « Aide à la réalisation d'équipements sportifs » (E.3.1).

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

SOLLICITE l'attribution d'une aide de 40 % par le Conseil Général de la Vendée pour la réalisation des travaux de rénovation des salles omnisports au titre du programme rénovation de sols sportifs (E.3.1.2).

Valide le plan de financement suivant :

Conseil Général (E. 3.1.2)	40 % (plafonné)	12 500,00 € HT
Commune		1 034 151,00 € HT
<b>TOTAL</b>		<b>1 046 651,00 € HT</b>

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ESTIMATION SYDEV**

Monsieur Le Maire, présente au Conseil Municipal la proposition d'extension des réseaux électriques dans le cadre du projet de réaménagement de la rue de Verteuil.

Considérant l'estimation financière du SYDEV suivante :

Participation Communale : 3 450,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la poursuite de l'opération et demande la réalisation des études définitives par le SYDEV.

## **APPROBATION DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ SUR PROCÉDURE ADAPTÉE**

### **AMÉNAGEMENT IMPASSE ST FRANÇOIS**

A la suite de la mise en concurrence prévue par la loi et de l'examen des soumissions Monsieur Le Maire présente le rapport d'analyse des offres préparé par le maître d'œuvre du marché relatif à **L'AMENAGEMENT DE L'IMPASSE ST FRANÇOIS**, et, propose l'attribution du lot suivant :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>
<b>1 Terrassement Voirie et Assainissement EU/EP</b>	<b>MIGNE TP</b>	15 871,00 €
<b>Total du marché</b>		<b>15 871,00 €</b>

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le marché en cause.

Le Conseil Municipal,

Par 22 voix pour et 1 abstention,

Vu le dossier de mise en concurrence du marché,

Vu le marché relatif à **L'AMENAGEMENT DE L'IMPASSE ST FRANÇOIS**, à passer entre la Commune de La Bruffière et l'entreprise,

Entendu le rapport du Maire, Décide :

Art. 1er. - Le Maire ou son représentant sont autorisés à signer le marché relatif à **L'AMENAGEMENT DE L'IMPASSE ST FRANÇOIS**, passé avec l'entreprise ci-dessus.

Art. 2. - Ampliation de la présente délibération sera adressée au représentant de l'État pour contrôle de légalité et au comptable.

Art. 3. - Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **ESTIMATION SYDEV**

Monsieur Le Maire, présente au Conseil Municipal la proposition d'effacement du réseau électrique HTA dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Pointe à Pitre.

Considérant l'estimation financière du SYDEV suivante :

Montant total des travaux : 93 288,00 €TTC

Participation Communale : 9 360,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la poursuite de l'opération et demande la réalisation des études définitives par le SYDEV.

## **APPROBATION DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ SUR PROCÉDURE ADAPTÉE**

### **ACHAT DE JEUX POUR LE PARC POINTE À PITRE**

Le Maire expose que, s'agissant du marché relatif à « **L'ACQUISITION DE JEUX POUR ENFANTS** », et à la suite de la mise en concurrence habituelle, il propose l'attribution du marché à **la Société Bois d'Orraine**.

Après avoir présenté les différentes offres, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le marché en cause.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2122-21,

Entendu le rapport du Maire, Décide :

Art. 1er. - Le Maire est autorisé à signer le marché relatif à « L'ACQUISITION DE JEUX POUR ENFANTS », passé avec **la Société Bois d'Orraine pour le montant de 16 701,20 €HT.**

Art. 2. - Ampliation de la présente délibération sera adressée au représentant de l'État pour contrôle de légalité et au comptable communal.

### **TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'établir au 1<sup>er</sup> avril 2010 le tableau des effectifs comme suit :

<b>TABLEAU DES EFFECTIFS</b>				
<b>Postes</b>	<b>Nombre</b>	<b>Taux Emploi</b>	<b>Pourvu</b>	<b>Équivalent temps</b>

<b>Services Administratifs</b>				
Attaché territorial (secrétaire général)	1	1	1	1
Adjoint Administratif Prin. 1 <sup>er</sup> Cl.	1	1	1	1
Adjoint Administratif Prin. 2 <sup>ième</sup> Cl.	2	2	2	2
<b>Total S.A.</b>	<b>4</b>		<b>4</b>	<b>4</b>

<b>Services Techniques</b>				
Technicien supérieur chef	1	1	1	1
Adjoint technique principal 1 <sup>er</sup> Cl.	2	1	2	2
Adjoint technique 1 <sup>er</sup> Cl.	1	1	1	1
Adjoint technique 2 <sup>ième</sup> Cl.	4	1	4	4
Adjoint technique 2 <sup>ième</sup> Cl.	1	0,57	1	0,57
Adjoint technique 2 <sup>ième</sup> Cl.	1	0,50	1	0,50
<b>Total S.T.</b>	<b>10</b>		<b>10</b>	<b>9,07</b>

<b>Service Ecole &amp; Enfance</b>				
ATSEM	1	0,69	1	0,69
Adjoint technique 2 <sup>ième</sup> Cl.	1	0,50	1	0,50
Animateur Territorial	1	0,50	1	0,50
<b>Total S.E.</b>	<b>3</b>		<b>3</b>	<b>1,69</b>

<b>Effectif Total</b>	<b>17</b>		<b>17</b>	<b>14,76</b>
-----------------------	-----------	--	-----------	--------------

Ce tableau annule et remplace le précédent.

### **ADMISSION EN NON VALEUR**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande d'admission en non-valeur présentée par Monsieur le Trésorier Principal de Montaigu.

Il précise que les sommes s'élèvent à un montant de 62,08 € pour l'exercice 2007, pour le budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte l'allocation en non-valeur de ces sommes devenues irrécouvrables.